



SONY®

LIMITED WARRANTY

U.S. and Canada only – 1 year

Camcorder, Digital Still Camera,
Digital Camera, Interchangeable Lens Camera,
Interchangeable Lens, Accessory

Sony Electronics Inc. solely for purchases made in the United States and Sony of Canada Ltd. solely for purchases made in Canada (collectively "Sony") warrants this product against defects in material or workmanship for the original owner and any subsequent end user owner(s) ("You" or "Your") for the time period set forth above as set forth herein. Pursuant to this Limited Warranty, Sony will, at its option, (i) repair the product using new or refurbished parts or (ii) replace the product with a new or recertified/refurbished product of the same (or similar) model. For purposes of this Limited Warranty, "recertified" or "refurbished" means a product or part that has been returned to its original specifications. **In the event of a defect, these are Your exclusive remedies.** Sony does not warrant that the operation of the product will be uninterrupted or error-free.

Term: For the time period set forth above from the original date of purchase of the product when purchased directly from Sony or Sony authorized dealer (To determine if a dealer is in the Sony authorized dealer network, please visit US: www.sony.com/retailers; Canada: <https://dealerlocator.sony.ca/locator>; or contact Sony directly), Sony will, at its option, repair or replace with a new, recertified or refurbished product or part, any product or part determined to be defective.

This Limited Warranty covers only the hardware components packaged with the product. It does not cover separate accessories, technical assistance for hardware or software usage and it does not cover any software products whether or not contained in the product, and other included content; any such software or other included content is provided "AS IS" unless expressly provided for in any enclosed software Limited Warranty or End User License Agreement. Please refer to the End User License Agreement(s) included with the product for Your rights and obligations with respect to the software or other included content. If You purchased an extended service plan, please refer to the service plan for the coverage, duration and terms of service. Extended service plans are not governed by this Limited Warranty.

To obtain warranty service, You must deliver the product, in either its original packaging or packaging affording an equal degree of protection to a Sony authorized service center together with a dated purchase receipt in order to obtain warranty service. Sony cannot guarantee that it will be able to repair any product under this warranty or make a product exchange without risk to or loss of software or data. **It is Your responsibility to remove or backup any removable media or parts, data, software or other materials You may have stored or preserved on Your product. It is likely that any media or parts, data, software, or other materials (like pictures, music, videos, etc.) will be lost or reformatted during service and Sony will not be responsible for any such damage or loss.** Contact the following for specific instructions on how to obtain warranty service for Your product:

For purchases made in the UNITED STATES:

Visit Sony's Website: www.sony.com/support
Or call the Customer Experience Center: 1-800-222-SONY (7669)

To register Your product or for contact information to purchase accessories or parts go to Sony's Website

For purchases made in CANADA:

Visit Sony's Website: www.sony.ca/support
Or call the Customer Experience Center: 1-877-899-SONY (7669)

To register Your product or for contact information to purchase accessories or parts go to Sony's Website

On-site service for televisions of certain dimensions may be available to a customer living within a 50km radius of an authorized Sony service facility, provided the residence can be accessed by an on-road service vehicle.

Repair/Replacement Warranty: This Limited Warranty shall apply to any repair, replacement part or replacement, recertified or refurbished product for the remainder of the original Limited Warranty period or for ninety (90) days, whichever is longer. Any parts or product replaced under this Limited Warranty will become the property of Sony. Any replacement, recertified or refurbished product provided under this Limited Warranty may, at Sony's option, vary in color and/or cosmetic design from the original product and may not include any original engraving or similar customization/personalization.

Sony is not responsible for, and this Limited Warranty does not cover, any damage arising from a failure to operate the product within its intended uses, or otherwise follow the owner's manual and safety instructions relating to the product's use and installation. This Limited Warranty only covers product issues caused by defects in material or workmanship during ordinary consumer use. This Limited Warranty does not cover products purchased from sources other than Sony or a Sony authorized dealer (including non-authorized online auctions), or issues due to: (i) outdoor exposure and other acts of nature; (ii) power surges; (iii) accidental damage; (iv) abuse; (v) limitations of technology; (vi) cosmetic damage; (vii) contact with liquid, heat, humidity or perspiration, sand, smoke, or foreign materials; (viii) damage, malfunction and/or failure to product resulting from use of parts or supplies not sold or authorized by Sony; (ix) damage, malfunction and/or failure to product resulting from servicing not authorized or performed by Sony or a Sony authorized service center; (x) computer or internet viruses, bugs, worms, or Trojan Horses; (xi) malfunctions due to peripherals/accessories; (xii) modifications of or to any part of the product, including "rooting" or other modifications to control the behavior of the product or any factory installed operating system; (xiii) consumable parts such as batteries; or (xiv) any product where the factory-applied serial number has been altered or removed from the product. Further, to the extent this product incorporates use of a display, please note that a display contains hundreds of thousands of individual pixels, and displays typically contain a small number of pixels that do not function properly. This Limited Warranty does not cover up to .01% pixel outages (small dot picture elements that are dark or incorrectly illuminated).

This Limited Warranty does not cover Sony products sold "AS IS" or "WITH ALL FAULTS" or consumables (such as fuses or disposable batteries). Sony will not replace missing components from any package purchased "Open Box" or "AS IS". This Limited Warranty is valid only in the United States and Canada (as applicable).

LIMITATION ON DAMAGES: SONY SHALL NOT BE LIABLE FOR ANY INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES FOR BREACH OF ANY EXPRESS OR IMPLIED WARRANTY OR CONDITION ON THIS PRODUCT. NOR SHALL RECOVERY OF ANY KIND AGAINST SONY BE GREATER THAN THE ORIGINAL PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT FROM SONY OR AN AUTHORIZED SONY DEALER.

DURATION OF IMPLIED WARRANTIES OR CONDITIONS: EXCEPT TO THE EXTENT PROHIBITED BY APPLICABLE LAW, ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE ON THIS PRODUCT IS LIMITED IN DURATION TO THE DURATION OF THIS LIMITED WARRANTY.

Some jurisdictions do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, or allow limitations on how long an implied warranty lasts, so the above limitations or exclusions may not apply to You. This Limited Warranty gives You specific legal rights and You may have other rights which vary from jurisdiction to jurisdiction.

For purchases made in the U.S.: READ THE FOLLOWING DISPUTE RESOLUTION/ARBITRATION PROVISION CAREFULLY. IT DETAILS YOUR RIGHTS AND INSTRUCTIONS SHOULD A DISPUTE RELATED TO THE PRODUCT ARISE.

What Happens If We Have A Dispute: Should a dispute or claim arise related to the product, Your purchase and/or use of the product, the terms of this Limited Warranty, or any service provided under the terms of this Limited Warranty (including any repair or replacement) ("Dispute"), You and Sony agree that the **Dispute shall be resolved exclusively through binding arbitration. YOU UNDERSTAND AND ACKNOWLEDGE THAT BY AGREEING TO ARBITRATION, YOU ARE GIVING UP THE RIGHT TO LITIGATE (OR PARTICIPATE IN AS A PARTY OR CLASS MEMBER) IN ANY DISPUTES IN COURT. You also agree that ANY DISPUTE RESOLUTION PROCEEDING WILL ONLY CONSIDER YOUR INDIVIDUAL CLAIMS, AND BOTH PARTIES AGREE NOT TO HAVE ANY DISPUTE HEARD AS A CLASS ACTION, REPRESENTATIVE ACTION, CONSOLIDATED ACTION, OR PRIVATE ATTORNEY GENERAL ACTION.** Despite the above, You have the right to litigate any Dispute on an individual basis in small claims court or other similar court of limited jurisdiction, to the extent the amount at issue does not exceed \$15,000, and as long as such court has proper jurisdiction and all other requirements (including the amount in controversy) are satisfied.

If any part of this arbitration provision, other than waivers of class action rights, is deemed or found to be unenforceable for any reason, the remainder shall remain enforceable.

Arbitration Instructions. To begin Arbitration, either You or Sony must make a written demand to the other for arbitration. The Arbitration will take place before a single arbitrator. The arbitration will be administered in keeping with the Expedited Procedures of the Commercial Arbitration Rules and the Supplementary Proceedings for Consumer-Related disputes ("Rules") of the American Arbitration Association ("AAA"), when applicable and in effect when the claim is filed. You may get a copy of AAA's Rules by contacting AAA at (800) 778-7879 or visiting www.adr.org. The filing fees to begin and carry out arbitration will be shared between You and Sony, but in no event shall Your fees ever exceed the amount allowable by the special rules for Consumers Disputes provided for by AAA, at which point Sony will cover all additional administrative fees and expenses. This does not prohibit the Arbitrator from giving the winning party their fees and expenses of the arbitration when appropriate pursuant to the Rules. Unless You and Sony agree differently, the arbitration will take place in the county and state where You live, and applicable federal or state law shall govern the substance of any Dispute during the arbitration. However, the Federal Arbitration Act, 9 U.S.C. § 1, et seq., will govern the arbitration itself and not any state law on arbitration. The Arbitrator's decision will be binding and final, except for a limited right of appeal under the Federal Arbitration Act.

Opt-Out Instructions. IF YOU DO NOT WISH TO BE BOUND BY THE BINDING ARBITRATION PROVISION, THEN: (1) You must notify Sony in writing within 30 days of the date that You purchased the product; (2) Your written notification must be mailed to Sony Electronics Inc., 16535 Via Esprillo, MZ 1105, San Diego CA 92127, Attn: Legal Department; AND (3) Your written notification must include (a) Your NAME, (b) Your ADDRESS, (c) the DATE You purchased the product, and (d) a clear statement that "YOU DO NOT WISH TO RESOLVE DISPUTES WITH ANY SONY ELECTRONICS ENTITY THROUGH ARBITRATION AND/OR BE BOUND BY THE CLASS ACTION WAIVER." Opting out of this dispute resolution will not affect the coverage of the Limited Warranty in any way, and You will continue to enjoy the benefits of the Limited Warranty.

Printed in Thailand

SONY®

GARANTIE LIMITÉE

États-Unis et Canada uniquement – 1 an

Caméscope, Appareil photo numérique,
Appareil numérique, Appareil photo à objectif interchangeable,
Objectif interchangeable, Accessoire

Sony Electronics Inc. au titre des seuls achats effectués aux États-Unis et Sony of Canada Ltd. au titre des seuls achats effectués au Canada (collectivement « Sony ») garantissent ce produit contre les défauts de matériaux et de fabrication au propriétaire initial et à tout propriétaire utilisateur final subséquent (« vous » ou « votre, vos ») pendant la période indiquée ci-dessus, comme précisée dans les présentes. En vertu de la présente Garantie limitée, Sony pourra, à sa discrétion, (i) réparer le produit à l'aide de pièces neuves ou remises à neuf ou (ii) remplacer le produit par un produit neuf, recertifié ou remis à neuf du même modèle (ou d'un modèle similaire). Aux fins de la présente Garantie limitée, les termes « recertifié » et « remis à neuf » renvoient à un produit ou à une pièce dont les spécifications d'origine ont été restaurées. **En cas de défaut, voici vos recours exclusifs.** Sony ne garantit pas que le fonctionnement du produit soit ininterrompu ou exempt d'erreur.

Durée : Pendant la période indiquée ci-dessus, à partir de la date d'achat initiale du produit, pourvu qu'il ait été acheté directement auprès de Sony ou d'un détaillant agréé Sony (pour déterminer si un détaillant fait partie du réseau de détaillants agréés Sony, si vous êtes aux États-Unis, veuillez visiter : www.sony.com/retailers; si vous êtes au Canada : <https://dealerlocator.sony.ca/locator>, ou communiquer directement avec Sony), Sony, à sa discrétion, réparera tout produit ou toute pièce qu'elle jugera défectueux ou remplacera tout produit ou toute pièce par un produit ou une pièce neufs, recertifiés ou remis à neuf.

La présente Garantie limitée ne couvre que les composants matériels fournis dans l'emballage du produit. Elle ne couvre pas les accessoires séparés, l'assistance technique pour l'utilisation du matériel ou des logiciels. Elle ne couvre pas non plus les produits logiciels, intégrés ou non au produit, ni les autres contenus inclus. Ces logiciels ou autres contenus intégrés sont fournis « EN L'ÉTAT », sauf si ceux-ci sont expressément prévus dans la Garantie limitée du logiciel ou le Contrat de licence de l'utilisateur final ci-joint. Veuillez consulter le ou les Contrats de licence de l'utilisateur final accompagnant le produit pour connaître vos droits et obligations en ce qui concerne le logiciel ou tout autre contenu intégré. Si vous avez conclu un contrat d'entretien prolongé, veuillez consulter ledit contrat d'entretien pour connaître la couverture, la durée et les conditions des services d'entretien ou de réparation. Les contrats d'entretien prolongé ne sont pas régis par la présente Garantie limitée.

Pour bénéficier des services visés par la Garantie, vous devez remettre le produit, dans son emballage d'origine ou dans un emballage offrant un degré de protection équivalent, à un centre de service agréé de Sony accompagné du reçu d'achat muni d'une date. Sony n'est pas en mesure de garantir qu'il lui sera possible de réparer un produit ou d'effectuer l'échange d'un produit en vertu de la présente Garantie sans aucun risque d'altération ou de perte des logiciels ou des données. **Il vous incombe de retirer tout support ou pièce amovible et de sauvegarder toute donnée, tout logiciel ou tout autre élément que vous avez stockés ou conservés sur votre produit. Il est probable que les supports ou pièces, données, logiciels ou autres éléments (comme les photos, la musique, les vidéos, etc.) seront perdus ou reformats pendant l'intervention du service d'entretien ou de réparation, et Sony ne saurait être tenue responsable des dommages ou pertes.** Communiquez avec les services suivants pour obtenir des instructions spécifiques sur la façon de bénéficier des services d'entretien ou de réparation en vertu de la Garantie couvrant votre produit :

Pour les achats effectués aux ÉTATS-UNIS :

visitez le site Web de Sony à l'adresse : www.sony.com/support
ou appelez le Centre d'expérience client au : 1-800-222-SONY (7669)

Pour enregistrer votre produit ou obtenir les coordonnées des sites vendant des accessoires ou des pièces, visitez le site Web de Sony

Pour les achats effectués au CANADA :

visitez le site Web de Sony à l'adresse : www.sony.ca/support
ou appelez le Centre d'expérience client au : 1-877-899-SONY (7669)

Pour enregistrer votre produit ou obtenir les coordonnées des sites vendant des accessoires ou des pièces, visitez le site Web de Sony.

Un service sur place pour les téléviseurs de certaines dimensions peut être offert aux clients résidant dans un rayon de 50 km autour d'un centre de service Sony agréé, à condition que le véhicule du service d'entretien et de réparations puisse accéder à la résidence par la route

Garantie de réparation et de remplacement : La présente Garantie limitée s'appliquera à toute réparation, à toute pièce de rechange et à tout produit remplacé, recertifié ou remis à neuf au cours du reste de la période de garantie limitée initiale ou pendant quatre-vingt-dix (90) jours, selon la période la plus longue. Toute pièce ou tout produit remplacés en vertu de la présente garantie limitée deviendra la propriété de Sony. La couleur ou la conception esthétique de tout produit remplacé, recertifié ou remis à neuf, dans le cadre de la présente Garantie limitée, pourra varier de celle du produit original. De plus, les produits remplacés, recertifiés ou remis à neuf pourront ne pas être dotés des gravures originales ou de marques personnalisées similaires.

Sony ne saurait être tenue responsable des dommages découlant d'un manquement à faire fonctionner le produit dans les limites des utilisations prévues ou d'un manquement à suivre le manuel du propriétaire et les instructions de sécurité relatives à l'utilisation et à l'installation du produit, et lesdits dommages ne sont pas couverts par la présente Garantie. La présente Garantie limitée ne couvre que les problèmes liés à des défauts de matériaux ou de fabrication dans le cadre d'une utilisation normale par le consommateur. La présente Garantie limitée ne couvre pas les produits achetés auprès d'une source ou d'un détaillant non agréé par Sony (cette exclusion vise les ventes aux enchères en ligne non autorisées), ni les problèmes dus : (i) à l'exposition aux éléments extérieurs et à d'autres phénomènes de la nature; (ii) aux surtensions; (iii) aux dommages accidentels; (iv) à la mauvaise utilisation; (v) aux limites technologiques; (vi) aux dommages esthétiques; (vii) au contact avec un liquide, la chaleur, l'humidité ou la transpiration, le sable, la fumée ou des substances étrangères; (viii) à l'endommagement, au mauvais fonctionnement et/ou à la défaillance du produit découlant du recours à des pièces ou accessoires non vendus ou autorisés par Sony; (ix) à l'endommagement, au mauvais fonctionnement et/ou à la défaillance du produit résultant d'un entretien non autorisé ou non effectué par Sony ou un centre de service agréé de Sony; (x) aux virus informatiques ou provenant d'Internet, aux bogues, aux vers informatiques ou aux chevaux de Troie; (xi) aux défaillances des périphériques ou des accessoires; (xii) à la modification de la totalité ou d'une partie du produit, par exemple par le biais de la technique de « rooting » (racinement), ou à toute autre modification visant à contrôler le comportement du produit ou de tout système d'exploitation installé en usine; (xiii) aux pièces consommables comme les batteries; (xiv) à tout produit dont le numéro de série appliqué en usine a été modifié ou retiré du produit. En outre, dans la mesure où ce produit nécessite l'utilisation d'un écran, veuillez noter que les écrans contiennent des centaines de milliers de pixels individuels dont, en général, un petit nombre ne fonctionne pas correctement. La présente Garantie limitée ne couvre pas les pixels non fonctionnels à concurrence d'un pourcentage d'ordre de 0,01 % (éléments d'image formés de petits points sombres ou mal éclairés).

La présente Garantie limitée ne couvre pas les produits Sony vendus « EN L'ÉTAT » ou « TOUT DÉFAUT COMPRIS » ni les produits consommables (comme les fusibles ou les piles jetables). Sony ne remplacera pas les composants manquants d'un emballage acheté en tant que « Boîte ouverte » ou « EN L'ÉTAT ». La présente Garantie limitée est valide uniquement aux États-Unis et au Canada (selon le cas).

LIMITATION DES DOMMAGES : SONY NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES-INTÉRÊTS ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS EN CAS D'INFRACTION À UNE GARANTIE OU À UNE MODALITÉ EXPRESSE OU IMPLICITE RELATIVE AU PRODUIT. TOUT RECOURS EXERCÉ À L'ENCONTRE DE SONY NE SAURAIT DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT ORIGINAL PAYÉ À SONY OU AU REVENDEUR SONY AGRÉÉ.

DURÉE DES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES : SAUF SI LA LOI APPLICABLE L'INTERDIT, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADEQUATION À UN USAGE PARTICULIER CONCERNANT CE PRODUIT EST LIMITÉE À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.

Certains États, provinces ou territoires n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages-intérêts accessoires ou indirects, ni la limitation de la durée d'une garantie implicite, de sorte que les limitations ou exclusions susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer à votre cas. La présente Garantie limitée vous accorde des droits légaux spécifiques et vous pouvez jouir d'autres droits qui varient en fonction de votre État, province ou territoire.

Concernant les achats effectués aux États-Unis : LIRE ATTENTIVEMENT LA DISPOSITION SUIVANTE RELATIVE AU RÈGLEMENT DES LITIGES ET À L'ARBITRAGE. ELLE ENONCE VOS DROITS ET LES CONSIGNES À RESPECTER EN CAS DE LITIGE LIÉ AU PRODUIT.

Que se passe-t-il en cas de litige : Dans l'éventualité d'un litige ou d'une réclamation relativement au produit, à l'achat et/ou à l'utilisation du produit, aux modalités de la présente Garantie limitée ou à tout service offert en vertu des modalités de ladite Garantie limitée (y compris toute réparation ou tout remplacement) (ci-après « Litige »), vous et Sony convenez que le **Litige sera exclusivement résolu par l'entremise d'un arbitrage contraignant. VOUS COMPRENEZ ET CONVEZ QU'EN ACCEPTANT L'ARBITRAGE, VOUS RENONCEZ AU DROIT DE PORTER LES LITIGES DEVANT UN TRIBUNAL (OU DE PARTICIPER À UNE PROCÉDURE COLLECTIVE OU EN TANT QUE MEMBRE D'UN GROUPE DE PLAIGNANTS). VOUS CONVEZ ÉGALEMENT QU'UNE PROCÉDURE DE RÉSOLUTION DES LITIGES NE SAURAIT PORTER QUE SUR VOS RÉCLAMATIONS INDIVIDUELLES. EN OUTRE, LES DEUX PARTIES S'ENGAGENT À NE PAS PARTICIPER À UN RECOURS COLLECTIF, À UNE ACTION DÉRIVÉE, À UNE ACTION CONSOLIDÉE, NI À UNE ACTION OÙ ELLES AGISSENT À TITRE DE « PROCUREUR GÉNÉRAL PRIVÉ ».** Nonobstant

ce qui précède, vous avez le droit de porter de manière individuelle tout Litige devant le tribunal des petites créances ou tout autre tribunal similaire à compétence limitée si le montant contentieux ne dépasse pas 15 000 \$, à condition que ledit tribunal soit compétent pour juger de l'affaire et que tous les autres critères (eu égard notamment au montant contentieux) soient respectés.

Même si une partie de la présente disposition d'arbitrage, autre que les renonciations aux droits aux recours collectifs, est réputée ou jugée inapplicable pour quelque raison que ce soit, le reste de la disposition demeurera exécutoire.

Consignes en matière d'arbitrage. Pour amorcer l'arbitrage, vous ou Sony devez demander par écrit à l'autre partie de procéder à l'arbitrage. L'arbitrage aura lieu devant un seul et unique arbitre. L'arbitrage sera administré conformément aux Procédures accélérées des Règles d'arbitrage commercial et aux Procédures supplémentaires relativement aux Litiges liés aux consommateurs (les « Règles ») de l'*American Arbitration Association* (l'« AAA », Association américaine d'arbitrage), le cas échéant, en vigueur au moment de la réclamation. Vous pouvez obtenir une copie des Règles de l'AAA en appelant l'AAA au 800 778-7879 ou en visitant le site www.adr.org. Les frais d'enregistrement permettant d'amorcer et de mener à bien l'arbitrage seront répartis entre vous et Sony, mais en aucun cas les frais vous incombant ne sauraient dépasser le montant autorisé par les règles spéciales relatives aux Litiges impliquant les consommateurs et établies par l'AAA, et, le cas échéant, Sony couvrira tous les frais administratifs et dépenses supplémentaires. Ce qui précède n'interdira pas à l'arbitre d'accorder à la partie ayant gain de cause le remboursement de ses frais et dépenses d'arbitrage, le cas échéant, conformément aux Règles. À moins que Sony et vous n'en conveniez autrement, l'arbitrage aura lieu dans votre comté ou votre État de résidence, et les lois fédérales ou étatiques applicables régiront le fond de tout Litige au cours de l'arbitrage. Cependant, la *Federal Arbitration Act* (Loi fédérale sur l'arbitrage), 9 U.S.C. § 1 et suivants régira l'arbitrage en soi et non les lois de l'État en matière d'arbitrage. La décision de l'arbitre sera exécutoire et définitive sous réserve du droit d'appel limité prévu par la *Federal Arbitration Act*.

Consignes en cas de refus de la clause d'arbitrage. SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS ÊTRE LIÉ PAR LA CLAUSE D'ARBITRAGE CONTRAIGNANT, VEUILLEZ SUIVRE LES CONSIGNES SUIVANTES : (1) vous devez en aviser Sony par écrit dans les 30 jours suivant la date à laquelle vous avez acheté le produit; (2) votre avis écrit doit être envoyé par la poste à Sony Electronics Inc., 16535 Via Esprillo, MZ 1105, San Diego CA 92127, Attn: Legal Department, ET (3) votre avis écrit doit inclure (a) votre NOM, (b) votre ADRESSE, (c) la DATE À LAQUELLE vous avez acheté le produit et (d) une déclaration claire indiquant que « VOUS NE SOUHAITEZ PAS RESOUDRE LES LITIGES AVEC UNE QUELCONQUE ENTITÉ DE SONY ELECTRONICS PAR VOIE D'ARBITRAGE NI ÊTRE LIÉ PAR LA RENONCIATION AUX RECOURS COLLECTIFS ».

Votre refus de cette méthode de résolution des Litiges n'affectera aucunement la couverture de la Garantie limitée, et vous continuerez à profiter des avantages que vous confère la Garantie limitée.